



Activité illégale (peut-être) découverte après achat

Par **Panameo**, le **20/10/2010** à **17:38**

Bonjour,

La maison mitoyenne à la mienne est utilisée pour son grand "jardin" afin d'y stocker des véhicules. Je ne connais pas la provenance ou l'utilité de ces véhicules qui vont et viennent toute la journée. Quelquefois ils y sont amené en dépanneuse. Tout cela se passe en ville (maisons de ville mitoyenne) sans aucune discrétion.

Pour accéder à son jardin, le voisin utilise un porche que nous avons en copropriété. Ma maison est au dessus du fameux porche. Je me dis donc peut-être bêtement que s'il y a une activité commerciale dans le jardin de mon voisin, j'aurais dû être prévenu à l'achat de ma maison. Et que si cette activité commerciale est née après mon achat, on m'aurait peut-être demandé mon avis ? Et pour être plus précis, si l'activité de mon voisin avait vraiment été légale, pensez-vous qu'il m'aurait répondu: "Mêlez-vous de ce qui vous regarde ?" quand je lui ai demandé pourquoi il stockait 10 voitures sous mes fenêtres (et dans la rue, avec des prix de vente sur la voiture)...

Bon, vous l'avez deviné, je suis suspicieux, mais je n'ai pas de preuve d'activité illégale et je ne sais même pas si je peux y faire quelque chose. D'autant que je ne suis pas plus dérangé que ça (à part le bruit de temps en temps et l'impolitesse de mon voisin) mais je m'inquiète surtout en cas de détérioration du porche, de ma maison (la dépanneuse frôle ma maison) ou pire, d'incendie.

Qui dois-je contacter pour me renseigner à ce sujet ? Que feriez-vous à ma place ?

Merci de m'avoir lu
Cordialement
Panameo